



Sortie appartement

Par Slyon69

Bonjour

J'ai quitté un logement neuf (après un peu plus de 3 ans)
Conscient qu'il y avait un plan de travail à changer et quelques bricoles je m'étais résigné à ne pas revoir ma caution de 600?

Cependant l'agence m'envoie une facture de 1800? avec une grande liste de chose à changer qui était en état d'usage sur l'état des lieux.

Par exemple le plan de travail il facture 4 mètre a 125? le mètre, plan de travail basic blanc.

Je vais écrire une lettre avec AR pour refuser la facture avec explication, cependant j'ai un peu fouillé sur le net et constater que beaucoup de personnes sont en litige avec cette agence ?

Que dois je faire de plus ? Je n'ai vraiment pas pour habitude de me retrouver dans ce genre de situation..
Merci

Cordialement

Par kang74

Bonjour

Si différence entre état des lieux d'entrée et de sortie, le propriétaire est en droit de faire valoir les dégradations en justifiant des sommes par des devis de professionnels .

Par de là, vous êtes droit de contester ces devis de professionnel à l'amiable puis devant le tribunal, mais lui est bien en droit de vous réclamer ces sommes si devis en rapport avec les états des lieux .

NB = 125e le m pour un plan de travail c'est la moyenne basse pour ce genre de produit , c'est généralement sans pose incluse .